

Lettre de la DAS (protection juridique indépendante) concernant l'affaire VW.

Malgré de nombreuses investigations et consultations à différents niveaux, il y a, aujourd'hui encore, beaucoup de questions sans réponses.

Ce qui est certain : l'assuré qui a souscrit une police DAS "véhicules" avant le 20 Septembre 2015 (date à laquelle le scandale VW a été révélé pour la 1ère fois dans la presse) peut dormir sur ses deux oreilles. La D.A.S. défend vos intérêts.

Entretemps, il y a toutes sortes d'appels à se rallier, par exemple, à des initiatives lancées par certains cabinets d'avocats.

Ne répondez pas à leurs appels! Vous vous posez beaucoup de questions relatives à la (difficile) charge de la preuve et à l'éventuel dommage (diminution de la valeur résiduelle, modification de la puissance ou des valeurs d'émissions, conséquences fiscales,...) et/ou à l'erreur et à la tromperie et/ou à la réparation en nature et/ou aux responsabilités, est compréhensible.

Malheureusement, il n'y a, à ce jour, pas encore de réponses ou solutions. La fraude est établie, mais il y a encore trop de facteurs inconnus. La presse a déjà largement communiqué sur ce sujet : il existe de nombreuses hypothèses, mais aucune n'a encore été confirmée officiellement.

Tant que les différentes enquêtes sont en cours, il y a lieu d'attendre patiemment. Si vous restez inquiet, vous pouvez introduire via notre bureau une déclaration de sinistre et nous vous tiendrons informé des développements dans l'affaire VW.

En ce moment, la D.A.S. réalise, avec des spécialistes, un examen approfondi de la situation juridique et des conséquences juridiques.

